

Animer le comité social et économique dans les entreprises de 11 à 49 salariés

Objectifs

- Maîtriser le sens des attributions du CSE (dans une entreprise de 11 à 49 salariés)
- Appréhender les modalités d'intervention, les moyens et le fonctionnement du CSE
- Connaître les droits, devoirs et responsabilités respectifs de l'employeur et des élus du C.S.E

Public

- Managers
- Personnes en responsabilité de l'animation du CSE

Pré-requis

Etre en charge de l'animation du CSE dans une entreprise de 11 à 49 salariés

Programme

1/ Définir le périmètre des attributions du C.S.E.

- Les attributions du C.S.E.
- Les attributions supplétives du CSE dans les entreprises de - de 50 salariés

2/ Les différentes modalités d'intervention et le fonctionnement du C.S.E.

- Les différentes modalités d'intervention : questions, information, consultation, droit d'alerte
- Les réunions : périodicité, convocation et compte rendu, les participants

3/ Les moyens et les responsabilités

- Les moyens dont dispose le C.S.E. : heures de délégation, local, déplacement affichage
- Les responsabilités (droits/devoirs) du Président du C.S.E. et de ses élus

Méthodes pédagogiques

- Illustration et mise en œuvre par des cas pratiques basés sur des cas concrets
- Échanges sur les problèmes concrets rencontrés par les stagiaires
- Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé avant le début de la formation
- Un support pédagogique est mis à disposition de chaque participant

Suivi et évaluation des

résultats

- Document d'évaluation de satisfaction
- QCM de positionnement en entrée et d'évaluation des acquis de fin
- Nombreux exercices et cas pratiques tout au long de la formation
- Certificat de réalisation individuel

Tarif

Adhérent : 399€ HT

Non adhérent : 449€ HT

Durée

1 demi-journée, soit 4 heures de formation

Intervenant(s)

Véronique LE DREN,

Date(s)

SESSION 1

30 Mai 2024 14:00 / 18:00

SESSION 2

13 Sep 2024 8:30 / 12:30